

exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 décembre 2010;

QUE le lieu de résidence de madame Monique Dupuis soit fixé dans la ville de Longueuil ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

54885

Gouvernement du Québec

### **Décret 1167-2010, 15 décembre 2010**

CONCERNANT la nomination de madame Marie Archambault comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Marie Archambault de Montréal, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 décembre 2010;

QUE le lieu de résidence de madame Marie Archambault soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

54884

Gouvernement du Québec

### **Décret 1168-2010, 15 décembre 2010**

CONCERNANT la nomination de monsieur Jules Berthelot comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Jules Berthelot de Saint-Omer, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 décembre 2010;

QUE le lieu de résidence de monsieur Jules Berthelot soit fixé dans la Ville de Matane ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

54883

Gouvernement du Québec

### **Décret 1169-2010, 15 décembre 2010**

CONCERNANT M<sup>e</sup> Louise Bélanger, membre avocate du Tribunal administratif du Québec, affectée à la section du territoire et de l'environnement

ATTENDU QUE M<sup>e</sup> Louise Bélanger a été nommée membre avocate du Tribunal administratif du Québec, affectée à la section du territoire et de l'environnement, par le décret numéro 568-2006 du 20 juin 2006;

ATTENDU QUE les besoins du Tribunal requièrent, selon la présidente, que l'affectation de M<sup>e</sup> Louise Bélanger à la section du territoire et de l'environnement soit changée pour la section des affaires immobilières;

ATTENDU QUE M<sup>e</sup> Louise Bélanger a été consultée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE M<sup>e</sup> Louise Bélanger, membre avocate du Tribunal administratif du Québec, soit affectée à la section des affaires immobilières.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

54882